

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU  
MARKSTEIN GRAND-BALLON**

64, Grand Rue - 68470 FELLERING

☎ 03 89 82 13 66 - Mail: [smmqb@wanadoo.fr](mailto:smmqb@wanadoo.fr)

**COMITE SYNDICAL**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2021**

**AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST AMARIN**

**Présents :**

Mme Annick LUTENBACHER - Présidente - Conseillère d'Alsace  
Mme Marie-France VALLAT - Conseillère d'Alsace  
M. Pierre VOGT - Conseiller d'Alsace  
Mme Monique MARTIN - Conseillère d'Alsace  
M. Jean-Marie GRUNENWALD - Secrétaire - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de St Amarin  
M. Luc MARCK - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller  
M. Éric ARNOULD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin  
Mme Nadine SPETZ - Déléguée de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin  
M. Cyrille AST - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin  
M. Philippe HECKY - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller

**Absents excusés :**

M. Alain GRAPPE - Vice-Président - Conseiller d'Alsace – Procuration à Annick LUTENBACHER  
Mme Karine PAGLIARULO - Conseillère d'Alsace - Procuration à Pierre VOGT  
Mme Fabienne ORLANDI - Conseillère d'Alsace – Procuration à Marie-France VALLAT  
M. Francis KLEITZ - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller – Procuration à Cyrille AST  
Mme Maud HART - Déléguée de la Communauté de Communes Région de Guebwiller – Procuration à Luc MARCK

**Absent non excusé :**

M. Pascal FERRARI - Conseiller d'Alsace

**Assistaient également :**

Mme Marie-Christine PETER-BARRET - Service Tourisme et Montagne CEA  
Mme Christelle VERGER - Responsable administratif et financier du SMMGB  
M. Bastien URFFER - Chargé de mission du SMMGB

*Mme Annick LUTENBACHER, Présidente, salue l'ensemble des collègues élus, ainsi que Mme Marie-Christine PETER pour le service Tourisme et Montagne de la CEA, Mme Christelle VERGER et M. Bastien URFFER, personnels administratifs du SMMGB.*

*Elle donne connaissance des personnes excusées et des procurations.*

*Elle rappelle en préambule que différents documents ont été adressés par courriel à l'ensemble des délégués, afin qu'ils puissent en prendre connaissance dans la perspective de la réunion du jour.*

La Présidente ouvre la séance à 14h30 et rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 24 mars 2021
2. Projet d'acquisition des terrains bâtis et non-bâtis au Markstein de la SCI ECO et de M. et Mme Denis MACHER
3. Avenant N° 1 à la convention de financement investissement 2018
4. Décision modificative Budget Général
5. Décision modificative Budget Assainissement
6. Bilan saison hivernale 2020/2021
7. Divers et communications.

## **1 - APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PLENIERE DU 24 MARS 2021**

Le PV du comité Syndical du 24 Mars 2021 est soumis à l'approbation des membres ; **il est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

## **2 – PROJET D'ACQUISITION DES TERRAINS BATIS ET NON-BATIS AU MARKSTEIN DE LA SCI ECO ET DE M. ET MME DENIS MACHER**

*La Présidente a été informée le 17 juin d'une opportunité de financement exceptionnel de 80% dans le cadre du FNADT et du Plan de relance Montagne pour tout projet d'acquisition et de démolition de friches touristiques.*

*Le rachat des terrains bâtis et non-bâtis de la SCI ECO et de M. et Mme Denis Macher, comprenant les friches Touristra, Valérianes et l'ancienne station d'épuration, pourrait ainsi entrer dans ce dispositif.*

*La Présidente rappelle que depuis 2005 près d'une dizaine de projets d'investissement ont été portés à la connaissance du SMMGB, tous demeurés sans suite. Les bâtiments se sont depuis fortement dégradés et représentent aujourd'hui un danger avéré pour les populations qui s'y promènent ou occupent le site.*

*Une rencontre a été organisée le 23 juin avec le propriétaire actuel et gérant de la SCI ECO M. Denis MACHER, celui-ci s'est déclaré vendeur.*

*Un premier dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Commissariat de Massif et un accusé de réception a été réceptionné par le SMMGB le 30 juin 2021.*

*M. MACHER a adressé une offre au SMMGB en date du 6 juillet 2021 pour un montant de 594 500€.*

*Afin d'estimer le coût prévisionnel de démolition des friches et de restructuration de l'ancienne STEP, le SMMGB a sollicité des devis pour les études de faisabilité correspondantes qui devront être finalisées dans des délais très contraints, sachant que le dossier de subvention complet devra être déposé avant le 08 septembre 2021.*

*La Présidente rappelle que l'acquisition de ces biens permettrait de :*

- *Solutionner un dossier complexe de friches touristiques*
- *Bénéficier d'une opportunité exceptionnelle de financement à 80% par l'État au titre du plan de relance Montagne*
- *Avoir la maîtrise foncière de l'ensemble du site Touristra*
- *Restituer dans le domaine public le chemin d'accès au site et le chemin Nansen*
- *Renforcer la qualité paysagère du site en résorbant les friches Touristra et Valérianes*
- *Régulariser l'emprise foncière de l'ancienne STEP et permettre sa réhabilitation en bâtiment technique pour les besoins de la régie des remontées mécaniques*
- *Officialiser et pérenniser les activités ski alpin et VTT actuellement sur emprise privée*
- *Après démolition, lancer un appel à projets pour investisseurs hôteliers (cf. étude SCET).*

*Après avoir débattu, le comité syndical prend connaissance du projet de délibération :*

Dans le cadre du Plan Avenir Montagne et compte-tenu de la possibilité de bénéficier de subventions au titre du FNADT, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon souhaite acquérir le foncier bâti et non-bâti de M. et Mme Denis MACHER et de la SCI ECO sur le site du Markstein, comprenant les friches Touristra, Valérianes ainsi que l'assise de l'ancienne station d'épuration.

L'objectif de cette acquisition porte sur la maîtrise publique du foncier bâti et non bâti et des chemins d'accès, sur sa requalification paysagère avec résorption des friches Touristra et Valérianes, ainsi que sur la réhabilitation de l'ancienne STEP en atelier technique pour la régie des remontées mécaniques du SMMGB.

Après remise en état des terrains sur l'emprise des friches Touristra et Valérianes, un appel à projets pourra être lancé par le SMMGB pour la création d'hébergement touristique de qualité et s'inscrivant dans le schéma de développement du site du Markstein.

CONSIDERANT l'intérêt du SMMGB à cette acquisition et la nécessité de solliciter les financements nécessaires à la réalisation de ce projet dans le cadre du Plan de relance Montagne à hauteur de 80%,

CONSIDERANT que le projet d'opération immobilière porte sur l'acquisition à l'amiable de ces biens,

CONSIDERANT la proposition de M. et Mme MACHER et de la SCI ECO de céder au SMMGB le foncier bâti et non-bâti au prix de 594 500€,

Il est proposé au comité syndical :

- d'approuver le principe de l'acquisition du bien immobilier cadastré (cf. tableau ci-dessous) au prix de 594 500€ hors frais notariés et sans préjuger des dispositions et diagnostics techniques nécessaires

Sont concernées les parcelles suivantes :

<b>Propriétés M. et Mme Denis MACHER</b>		
Section	Parcelle	Surface en m <sup>2</sup>
12	194	10 634
12	195	8 000
12	80	94
<b>Total 1</b>		<b>18 728</b>

<b>Propriétés SCI ECO</b>		
Section	Parcelle	Surface en m <sup>2</sup>
12	79	1 749
12	187	47 167
12	188	1 750
12	196	12 272
12	197	286
12	198	26
12	199	7 270
12	200	487
12	201	1 958
12	202	175
12	203	1 957
<b>Total 2</b>		<b>75 097</b>

<b>Total 1 et 2</b>	<b>93 825 m<sup>2</sup></b>
---------------------	-----------------------------

- de solliciter l'avis du service des Domaines sur la valeur vénale des biens ;
- d'autoriser la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'acquisition du bien immobilier susvisé et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;
- d'autoriser la Présidente à solliciter les subventions les plus élevées possibles ; d'intégrer dans l'acte d'acquisition une clause résolutoire en cas de non-obtention de l'aide de 80 % de l'État pour l'opération d'acquisition-démolition de la friche ;
- de solliciter l'autorisation des propriétaires pour investiguer le site sans attendre l'acte officiel de cession ;
- d'approuver le principe de la démolition des bâtiments Touristra et Valérianes ainsi que la réhabilitation de l'ancienne station d'épuration en atelier technique pour le SMMGB ;
- de solliciter une maîtrise d'œuvre pour une mission diagnostic pour la démolition des friches Touristra et Valérianes, incluant le DPD (dossier de permis de démolir) ;
- de solliciter une maîtrise d'œuvre pour une mission de faisabilité d'un centre technique en lieu et place de l'ancienne STEP.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité toutes les propositions ci-dessus et charge la Présidente de l'exécution de la présente délibération.**

Une réunion du comité syndical est d'ores et déjà programmée le 3 septembre 2021 pour confirmer l'acquisition des biens au prix négocié après estimation du service des Domaines.

### **3 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2018**

La Présidente rappelle que chaque année une convention de financement pour les investissements est signée entre la CEA, la CCVSA, la CCRG et le SMMGB.

Dans la convention 2018 une enveloppe de 20 000€ avait été actée pour la maîtrise d'œuvre des parkings.

Le projet n'étant pas suffisamment abouti, le SMMGB souhaite affecter cette enveloppe de 20 000€ sur le hangar nordique. Cette modification est notifiée dans l'avenant n°1.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité l'avenant n°1 de la convention de financement investissements 2018 et autorise la Présidente à le signer.**

### **4 – DECISION MODIFICATIVE - BUDGET GENERAL**

La Présidente présente deux demandes de subvention réceptionnées par le SMMGB :

- le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges sollicite une participation de 4 600€ pour une étude d'aménagement paysager sur le site du Grand-Ballon ;
- l'association Cors de la Haute Thur sollicite une subvention d'un montant de 1 000€ pour l'organisation d'une manifestation internationale le 22/08/2021 sur le site du Markstein.

Les crédits n'ayant pas été prévus lors du budget primitif, il y a lieu de faire une décision modificative en fonctionnement :

- Augmentation de 5 600€ au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » et diminution de 5 600€ au chapitre 66 « charges financières ».

***Décision modificative en annexe 1.***

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Général.**

### **5 – DECISION MODIFICATIVE - BUDGET ASSAINISSEMENT**

La Présidente signale qu'un titre de recette de 2 000€ a été passé en double sur l'exercice 2020 et qu'il y a lieu d'en annuler un.

Les crédits n'ayant pas été prévus lors du budget primitif, il y a lieu de faire une décision modificative en fonctionnement :

- Augmentation de 2 000€ au chapitre 67 « charges exceptionnelles » et diminution de 2 000€ au chapitre 11 « charges à caractère général ».

***Décision modificative en annexe 2.***

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Assainissement.**

### **6 – BILAN DE LA SAISON HIVERNALE 2020/21**

Le bilan exhaustif de la saison hivernale 2020/21 a été adressé par mail à l'ensemble du comité syndical.

La Présidente commente succinctement cette saison hivernale qui a été marquée par un enneigement de qualité, mais aussi et surtout par la fermeture administrative des remontées mécaniques compte tenu de la crise sanitaire. Elle rappelle que seuls les jeunes licenciés FFS ont pu profiter des remontées mécaniques et d'une saison d'entraînement quasi normale, les compétitions n'étant pas autorisées. Malgré des coûts de fonctionnement non négligeables, le SMMGB a répondu aux besoins des jeunes et des clubs qui ont été très satisfaits de l'offre proposée.

La Présidente rappelle également que suite à cette fermeture, la Régie des remontées mécaniques a pu bénéficier d'une indemnisation de l'État d'un montant de 294 907.79€, versé fin mai 2021.

Le ski nordique a pu bénéficier d'excellentes retombées avec une forte fréquentation et un chiffre d'affaires record. Un fort engouement a d'ailleurs été constaté pour toutes les activités nordiques durant cette saison.

## **7 – DIVERS ET COMMUNICATIONS**

### **Jobs solidaires étudiants – Médiateurs**

La Présidente informe le comité syndical que deux postes de médiateurs ont été proposés pour les mois de juillet et d'août au titre des Job solidaires étudiants financés par la CeA à hauteur de 2 000€/poste.

Grâce au partenariat avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, les médiateurs travailleront en binôme avec un agent du Parc afin d'aller à la rencontre des différents usagers pour les sensibiliser aux bonnes pratiques, les encourager au respect de la nature et les informer sur la faune et la flore spécifiques de nos crêtes vosgiennes. Ils seront visibles sur tout le périmètre du massif du Markstein / Grand-Ballon.

Cette expérimentation fera l'objet d'un bilan fin août avec les différents acteurs.

### **Plan Avenir Montagne : dossiers Billetterie et Gloupe**

Dans le cadre du Plan Avenir Montagne et compte-tenu de la possibilité de bénéficier de subventions au titre du FNADT, le SMMGB a également déposé deux lettres d'intention pour connaître les éventuelles possibilités de financement pour le projet de billetterie automatisée au Markstein et pour la réhabilitation du téléski de la Gloupe au Grand-Ballon.

Ces demandes sont en cours de traitement par le Commissariat du Massif des Vosges.

### **Courrier et motion Alsace Nature**

Le SMMGB a été destinataire d'un courrier de l'association Alsace Nature et d'une motion prise lors de leur AG de juin 2021 ; ces pièces ont été transmises à tous les membres du comité syndical pour information.

M. Philippe HECKY relève la pertinence des arguments d'Alsace Nature.

La Présidente rappelle que toutes les collectivités (État, Région, Commissariat de massif et CEA) préconisent la diversification des activités de loisirs 4 saisons et que toute nouvelle activité fait l'objet d'une évaluation environnementale. Ces activités génèrent des retombées économiques et de l'emploi, et par ailleurs le SMMGB consacre d'importants budgets pour la gestion des déchets. Elle déplore le caractère souvent conflictuel lié aux interventions de l'association.

*Plus aucun autre point n'étant soulevé, la Présidente lève la séance à 16h40.*



## Syndicat Mixte du Markstein - Grand Ballon

### Approbation du PV du 07 Juillet 2021

Nom	Fonction	Signature
LUTENBACHER Annick	Conseillère d'Alsace	
GRAPPE Alain	Conseiller d'Alsace	
VALLAT Marie-France	Conseillère d'Alsace	
VOGT Pierre	Conseiller d'Alsace	
MARTIN Monique	Conseillère d'Alsace	
ORLANDI Fabienne	Conseillère d'Alsace	
PAGLIARULO Karine	Conseillère d'Alsace	
FERRARI Pascal	Conseiller d'Alsace	
SPETZ Nadine	Déleguée Communautaire CCVSA	
GRUNENWALD Jean-Marie	Délegué Communautaire CCVSA	
AST Cyrille	Délegué Communautaire CCVSA	
ARNOULD Éric	Délegué Communautaire CCVSA	
HECKY Philippe	Délegué Communautaire CCRG	
MARCK Luc	Délegué Communautaire CCRG	
HART Maud	Déleguée Communautaire CCRG	
KLEITZ Francis	Délegué Communautaire CCRG	